

L'an deux mil treize, le 5 novembre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 24 octobre sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	23	23

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, HUGAULT Jean, LATU Roland, MALLET Claude, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PENY Marcel, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Date de la convocation
Le 24 octobre 2013

Secrétaire : MELLIER Sophie.

---

**Compte rendu**  
**du Conseil communautaire**  
**du 5 novembre 2013**

2013/11/05/001 – VOIRIE 2013 - ATTRIBUTION	3
2013/11/05/002 – CHAUFFERIE BOIS – DÉCHIQUETÉ ET RÉSEAU DE CHALEUR – AVENANTS	3
2013/11/05/003 – EHPAD DE COUHÉ – TARIFS 2014	4
2013/11/05/004 – REFACTURATION DE 80 % DU SALAIRE DU DIRECTEUR ADJOINT L’EHPAD DE COUHÉ	4
2013/11/05/005 – EHPAD DE COUHÉ – ÉVALUATION INTERNE	5
2013/11/05/006 – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MAITRISE D’OEUVRE	5
2013/11/05/007 – REDEVANCES ENTREPRISES 2013	5
2013/11/05/008 – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	7
2013/11/05/009 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	7
2013/11/05/010 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	8
2013/11/05/011 - ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	8
2013/11/05/012 – GITE DE VAUX EN COUHÉ – REMBOURSEMENT DES ARRHES	8
2013/11/05/013 – BUDGET GÉNÉRAL – ADMISSION EN NON VALEUR – POUR L’ANNÉE 2012	8
2013/11/05/014 – FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN COLLECTIVITÉ	9
2013/11/05/015 – CONVENTION AVEC LA CAF CONCERNANT LE CONTRAT LOCAL D’ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	9
2013/11/05/016 – CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE CONCERNANT L’ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	9
2013/11/05/017 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – SECTION HÉBERGEMENT	10
2013/11/05/018 – ALSH – VACANCES DE LA TOUSSAINT 2013	10
2013/11/05/019 – LOCATION DU BATIMENT AU 89 GRAND’RUE SUR COUHÉ	10
2013/11/05/020 – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3	10
2013/11/05/021 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	11
2013/11/05/022 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	11
2013/11/05/023 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – DÉCISION MODIFICATIVE N°3	11
2013/11/05/024 – FOYER LOGEMENTS DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	12
Questions abordées n’ayant pas fait l’objet de délibération	12

2013/11/05/001 – VOIRIE 2013 - ATTRIBUTION

Le Président informe le conseil communautaire qu'il a été lancé une procédure adaptée sur des travaux de voirie sur la zone industrielle de Couhé et sur le centre routier aux Minières de Payré réparti en 2 lots.

Sur les 8 offres parvenues pour chaque lot, la commission d'appel d'offres réunie ce jour propose de retenir la Sté SACER pour les deux lots.

Leurs offres sont classées au 1<sup>er</sup> rang de l'analyse (qualité du mémoire technique et optimisation du délai de chantier). Leur offre de prix est la mieux disante de par la suggestion d'une variante technique constituant à la mise en œuvre d'un type d'enrobé performant sur trafic poids lourds et nécessitant une épaisseur moindre à la prescription de base.

	Montant hors taxes	Montant toutes taxes comprises
Lot 1 : bretelle d'accès Centre routier (86700 Payré)	45 057,00 €	53 888,17 €
Lot 2 : desserte interne ZI Tranchis (86700 Couhé)	92 562,50 €	110 704,75 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte ces propositions ;
- Donne mandat au Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

2013/11/05/002 – CHAUFFERIE BOIS – DÉCHIQUETÉ ET RÉSEAU DE CHALEUR – AVENANTS

Le président rappelle les délibérations du 9 avril 2013 n°2013/04/09/039 et du 19 juin 2013 n°2013/06/19/001 attribuant les lots du marché relatif à la construction d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie ce jour a examiné des prescriptions techniques dues à des nécessités de chantier (élévation d'un mur, bardage méleze, bac perforé, sur profondeur de tranchées) et la suppression de certaines prestations prévue au marché initial (suppression de porte coupe-feu, grille de ventilation, suppression plafond coupe-feu, peinture, cuvette de rétention,...).

Les dispositions initiales devant être modifiées, la CAO a validé et propose les modifications suivantes :

Lot concerné	Montant initial hors taxes	Montant avenant hors taxes	Nouveau montant du marché	%
Lot 2 – Charpente bardage <b>SARL CCV</b>	74 641,17 €	4 692,02 €	79 333,19 €	6 %
Lot 3 – Couverture <b>DME</b>	13 699,00 €	1 100,00 €	14 799,00 €	8 %
Lot 4 – menuiseries extérieures <b>Ateliers RAMBAULT</b>	16 410,00 €	- 1 106,00 €	15 304,00 €	- 6,74 %
Lot 5 – cloisons sèches – peinture <b>COTE PLAFONDS</b>	10 084,00 €	- 10 084,00 €	0,00 €	100 %
Lot 7 – VRD réseau de chaleur <b>SMT</b> <b>COLAS</b>	183 809,69 € 170 307,40 €	12 724,04 € 21 456,20 €	196 533,73 € 191 763,60 €	7 % 13 %

De plus, la commission d'appel d'offres a validé les marchés complémentaires suivants :

	Montant hors taxes
Lot 3 – couverture / étanchéité <b>DME</b>	1 800,00 €
Lot 7 – VRD réseau de chaleur <b>COLAS</b>	27 918,60 €

Le Conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les avenants et les marchés complémentaires tel susnommés ;
- Donne mandat au Président pour signer les pièces à intervenir.

#### 2013/11/05/003 – EHPAD DE COUHÉ – TARIFS 2014

Le Président donne lecture au Conseil Communautaire des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'EHPAD de Couhé comme suit :

#### **Prix de journée hébergement**

##### *Pour les résidents présents avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014*

- Régime commun chambre à 1 lit : 54,72 €
- Régime particulier chambre à 2 lits : 49,17 €

##### *Pour les résidents entrant en structure après le 1<sup>er</sup> janvier 2014*

- Régime commun chambre à 1 lit : 56,22 €
- Régime particulier chambre à 2 lits : 50,50 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de l'EHPAD de Couhé tels sus énumérés et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Donne mandat au Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### 2013/11/05/004 – REFACTURATION DE 80 % DU SALAIRE DU DIRECTEUR ADJOINT L'EHPAD DE COUHÉ

Monsieur le Président informe le Conseil que le Directeur adjoint de la Communauté de Communes a consacré l'essentiel de son activité (de mars à décembre) au poste de direction de l'EHPAD. C'est pourquoi, il est proposé que, pour cette année, 80 % des charges salariales et patronales de cet agent supportées par la Communauté de Communes soient transférée à l'EHPAD de Couhé.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à refacturer à l'EHPAD de Couhé, 80 % des charges salariales et patronales de l'année 2013 concernant le directeur Adjoint de la Communauté de Communes.

La réglementation impose que chaque établissement médico-social fasse l'objet d'une évaluation interne, puis d'une évaluation externe pour reconduire pour 15 ans leur agrément.

La structure doit avoir recours à trois évaluations.

La commission sociale a retenu la proposition de les faire établir par un cabinet extérieur.

Après consultation, il est proposé de retenir l'offre la moins disante de la société Ad Vitam, 87480 St Priest de Taurion pour un montant maxi de 7 360 € hors taxes.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition telle susnommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le président rappelle la délibération du 20 mars 2007 sur la création d'une aire d'accueil du gens du voyage sur le canton. Compte tenu des obligations réglementaires et pour finaliser un aménagement respectant les contraintes techniques et financières, le Président propose de préparer un avant-projet détaillé prenant en compte la parcelle communale jouxtant l'aire actuelle.

Le Président propose de retenir le cabinet ABSCISSE pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 704 € hors taxes soit 16 389,98 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition telle susnommée ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Le Président propose au conseil Communautaire qu'une augmentation en corrélation avec celle des particuliers soit appliquée sur tous les tarifs entreprises.

<b>Entreprises</b>	<b>localité</b>	<b>Tarifs 2012</b>	<b>Tarifs 2013</b>
Redevance entreprise faible producteurs (bureau – secrétariat, services bancaires, services administratifs...)	canton	<b>48 €</b>	<b>50 €</b>
Redevance entreprise standard (artisanat et commerces – para médical ventes)	canton	<b>119 €</b>	<b>124 €</b>

## CAS PARTICULIERS

Café liégeois	Couhé	175 €	183 €
Le Melkins	Couhé	175 €	183 €
Mécanique Carrosserie Chaunaisienne	Chaunay	175 €	183 €
Grimaud Automobiles	Couhé	175 €	183 €
Tillet	Couhé	175 €	183 €
MDP Automobiles	Payré	175 €	183 €
Elevage des Autruches	Vaux	175 €	183 €
R'PAIN Yves (boulangier)	Payré	175 €	183 €
Les Dolines Savoureuses	Payré	175 €	183 €
VUZE Gilles (boucherie)	Chaunay	175 €	183 €
CDDA	Couhé	175 €	183 €
FUMERON	Romagne	175 €	183 €
LA POSTE	Couhé	175 €	183 €
COOP	Chaunay	175 €	183 €
VIVAL	Brux	175 €	183 €
EPALIA	Payré	175 €	183 €
ASSISTEAUX	Brux	345 €	361 €
LE CENTRAL	Chaunay	175 €	361 €
La Promenade	Couhé	345 €	361 €
Café de la Poste	Couhé	345 €	361 €
Ecole Jeanne d'Arc	Couhé	461 €	482 €
Institut de GURON	Payré	461 €	482 €
WELDOM	Couhé	461 €	482 €
Roulotte et Nature	Romagne	461 €	482 €
STATION TOTAL	Payré	461 €	482 €
Collège Saint Martin	Couhé	461 €	482 €
ST THOMAS D'AQUIN	Romagne	922 €	963 €
SAJH	Chaunay	922 €	963 €
Le Collège André Brouillet	Couhé	922 €	963 €
LE MACADAM	Couhé	975 €	1 019 €
LE RELAIS 375	Couhé	975 €	1 019 €
Carrefour Market	Couhé	1230 €	1 285 €
Maison de retraite	Chaunay	1230 €	1 285 €
Groupe CHARRIER (LGV)	Couhé	-	1 285 €
Intermarché	Couhé	1495 €	1 562 €
LE PANIER POITEVIN	Couhé	1717 €	1 794 €
UNION POITOU ANJOU	Ceaux	2173 €	2 271 €
Relais des Minières	Payré	2173 €	2 271 €
Camping des peupliers	Couhé	3180 €	2 500 €
VALLEE DES SINGES	Romagne	3710 €	3 877 €
FLPA	Chaunay	2173 €	2 271 €
FLPA	Couhé	3922 €	4 098 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les tarifs REOM entreprises tel sus énumérés pour l'année 2013 ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) pour 2013 attribué au bloc communal CCRC – communes membres se monte à 102 263 €.

Par délibération du mois de juin 2013, le conseil communautaire a décidé que la répartition du fonds est calculée selon le mode du droit commun : 50 054 € pour l'EPCI, 52 209 € pour les communes.

Le budget primitif 2013 voté en avril avait prévu de conserver ce fonds pour la CCRC ; l'évaluation initiale se montait à 81 300 €.

La perte de recettes pour l'EPCI est donc de 31 246 €, qu'il convient d'enregistrer pour la sincérité des comptes.

Par ailleurs, un complément de crédits est nécessaire pour le renouvellement en échange standard du moteur de minibus de la communauté.

Enfin, l'acquisition en quatre versements annuels de l'ex Lycée Odile Pasquier nécessite quelques ajustements budgétaires, à la fois sur le budget général et sur le budget industriel et commercial.

Le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement dépenses :**

article 6288 - autres services extérieurs : - 31 246 €

**Fonctionnement recettes :**

article 7325 – fonds péréquation des ressources intercom : - 31 246 €

**Investissement dépenses :**

opération 0042 - matériel - outillage - mobilier

article 2182 – matériel de transport : + 6 500 €

opération 0069 - maintenance bâtiments

article 21318 – autres bâtiments publics : - 6 500 €

opération 0134 - ancien lycée odile pasquier

article 2138 – autres constructions : 90 000 €

**Investissement recettes :**

article 16878 – emprunts autres organismes : 90 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Investissement dépenses :**

Opération 201101 – chaufferie bois

Article 2313 – constructions + 138 500 €

**Investissement recettes :**

Article 1312 – Régions + 15 000 €

Article 1318 – autres - ADEME + 123 500 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Le conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Investissement dépenses**

*Opération 201301 – ancien lycée odile pasquier*

Article 2138 – autres constructions 45 000 €

**Investissement recettes**

Article 16878 – emprunts autres organismes 45 000 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

2013/11/05/011 - ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président rappelle la délibération n°2013/07/323/004 du 23 juillet 2013 sur la demande de subvention au Fonds National de prévention. Pour cela, une convention est à signer entre la Collectivité et le Centre de Gestion de la Vienne. Celle-ci a pour objet d'organiser les modalités selon lesquelles le centre de gestion de la Vienne assurera l'intervention dans le cadre de la demande de subvention dénommée « démarche de prévention » engagée entre les 2 parties.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la dite convention.

2013/11/05/012 – GITE DE VAUX EN COUHÉ – REMBOURSEMENT DES ARRHES

Monsieur le Président informe le conseil que le weekend du 13-15 septembre 2013, le gîte de Vaux devait être loué à Mme Écale et que malheureusement, suite à un problème familial, elle a dû annuler sa réservation. Ayant réglé des arrhes lors de la signature du contrat et ayant fourni un justificatif, il est proposé de lui faire le remboursement de ses arrhes soit 117,50 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de rembourser les arrhes à Mme Écale soit 117,50 €.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2013/11/05/013 – BUDGET GÉNÉRAL – ADMISSION EN NON VALEUR – POUR L'ANNÉE 2012

Le Président informe le conseil que la trésorerie n'a pu recouvrer une créance minime au titre de l'année 2012 soit un total de 26,40 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 26,40 € conformément à l'avis des taxes et des produits irrécouvrables annexé à la présente délibération.



**2013/11/05/014 – FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN COLLECTIVITÉ**

Le président informe le conseil que pendant 2 jours, 3 agents de la collectivité vont effectuer une formation « certificat individuel phyto applicateur en collectivité – voie formation » pour un montant de 660 € nets. Cette formation est obligatoire pour les agents manipulant des produits de traitement phytosanitaires.

Le conseil Communautaire ouï à cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**2013/11/05/015 – CONVENTION AVEC LA CAF CONCERNANT LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ**

Monsieur le Président informe le Conseil qu'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales définit pour chaque année scolaire le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

Elle a pour but de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.
- Le paiement de cette convention s'effectuera sur production de pièces justificatives.

La période considérée s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 juin 2014. Le montant de la prestation est fixé sur la base de 15 enfants maximum et selon les dépenses réalisées.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil de loisirs entre la Caisse d'allocations Familiales et la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

**2013/11/05/016 – CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Monsieur le Président informe le Conseil qu'au titre de l'accueil des enfants en situation de handicap dans l'ALSH, une convention d'objectifs et de financement doit être finalisée avec la Fédération des Centre Sociaux de la Vienne.

Celle-ci vise le renforcement de l'équipe de professionnels, le développement de la qualification et la mise en place d'actions ou animations spécifiques pour améliorer l'accueil de ces enfants en situation de handicap (période considérée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012). Le montant de prestation annuelle s'élève à 1 744 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement concernant une aide à l'accueil d'enfants en situation de handicap en accueil de loisirs.

Le Président rappelle qu'en séance du 24 septembre 2013, il a été décidé de voter la décision modificative n° 6 – section hébergement de l'EHPAD de Couhé et indique qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de celle-ci. Il convenait de lire article 2154 – matériel et outillage pour – 20 000 € plutôt que 20 000 €.

Après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirme sa décision de réduire l'article 2154 de 40 000 €.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2013/09/24/019 du 24 septembre 2013 et informe le conseil qu'une erreur matérielle a été commise sur les tarifs 3 jours. Il fallait lire les tarifs suivants :

QF	< 548 €	549 / 800 €	801/1 200 €	>1 200 €
3 jours	28 €	34 €	40 €	46 €

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette modification.

Le Président informe le Conseil que le Docteur Christine RIVIÈRE est intéressée pour louer le local situé au 89 Grand'Rue sur Couhé, propriété de la Communauté de Communes de la Région de Couhé vacant à ce jour. Cette personne serait concernée pour le prendre en location afin de pouvoir y exercer son activité professionnelle.

Le Président propose un loyer mensuel de 300 €. Les charges (abonnement fluides et consommables) seront à la charge du locataire et le bâtiment sera pris en l'état.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de louer le local au Docteur Christine RIVIÈRE moyennant un loyer de 300 € mensuel ;
- Autorise le président à établir le bail de location et à le signer.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

#### Fonctionnement dépenses :

Article 73923 – reversement du FNGIR	100 €
Article 6288 – autres services extérieurs	- 100 €

#### Investissement dépenses :

<i>Opération 0122 – aire accueil des gens du voyage</i>	
Article 2128 – autres agencements et aménagements	19 000 €

Opération 042 – matériel

Article 2188 – autres immobilisations corporelles 10 000 €

Opération 069 – maintenance bâtiments

Article 21318 – autres bâtiments publics - 81 000 €

Article 276341 – autres créances immobilisées 52 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

**2013/11/05/021 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement dépenses :**

Article 61551 – matériel roulant 11 000 €

Article 6218 – autre personnel extérieur 5 000 €

**Fonctionnement recettes :**

Article 7488 – autres attributions et participations 16 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

**2013/11/05/022 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Investissement dépenses :**

Opération 200801 – pôle éco bois

Article 2313 – constructions 2 100 €

Opération 201102 – pépinières d'entreprises

Article 2313 – constructions - 2 100 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

**2013/11/05/023 – BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement dépenses :**

Article 66112 – rattachement des ICNE 9 100 €

**Fonctionnement recettes :**

Article 706 – prestations de services 9 100 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement dépenses :**

Article 6218 – autre personnel extérieur 22 000 €

**Fonctionnement recettes :**

Article 752 – revenus des immeubles 22 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telles est présentée ci-dessus.

Questions abordées n'ayant pas fait l'objet de délibération

Ancien Lycée Odile Pasquier

Le Président informe que lors du dernier bureau, il a été envisagé les affectations des locaux en prévision des futurs travaux à intervenir.

Dans les anciennes salles de classes et de réunion prendront place des associations et des espaces ludiques y seront créés. Quant à la maison, elle sera destinée à vocation économique dont l'objectif serait d'y créer une pépinière d'entreprises avec pour thème principal le numérique et les technologies de l'information.

Parcours pêche aux Iles de Payré

Le Président informe le conseil que l'AAPMA le gardon voudrait faire sur le plan d'eau des Iles de Payré, un parcours de pêche labélisé et plus particulièrement un parcours famille. Un projet de bail entre l'association et la communauté de commune est à l'étude.

Réensemencement réserve foncière aérodrome

A la demande de la plateforme aéronautique pour parfaire l'utilisation de la réserve foncière jouxtant la piste et afin d'éviter toute ambiguïté quant à son affectation (non agricole), il est proposé que la Communauté de Communes de la Région de Couhé prenne en charge la prestation de réensemencement de la dite parcelle.